

NOTRE POLITIQUE ISR



Chez SG 29 Haussmann, nous sommes convaincus qu'une politique de responsabilité sociale d'entreprise solide est synonyme de performance financière durable à long terme.

Dans notre approche de la gestion de patrimoine, il est de notre responsabilité fiduciaire, en tant que société de gestion d'actifs, de prendre en compte les risques et facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans tous nos processus d'investissement. En accord avec notre philosophie de transférer la richesse aux générations futures, nous visons plus de durabilité et de responsabilité sociale dans nos investissements et permettons à nos clients institutionnels et privés de contribuer aux changements positifs et nécessaires.

L'investissement socialement responsable (ISR) combine des critères financiers traditionnels et des aspects non financiers connus sous le nom de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'objectif est de financer des entreprises et des organismes du secteur public contribuant au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité. En influençant les comportements de gouvernance et les pratiques de gestion, l'ISR favorise la transition vers une économie plus durable.

La philosophie de notre engagement ISR repose sur une approche ESG prenant en compte des critères extra-financiers, le calcul de l'empreinte carbone de nos portefeuilles et une politique de droits de vote et d'engagement.

NOTRE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ESG

L'intégration ESG est une composante essentielle à tous les processus et pratiques d'investissement actuels. Les professionnels des investissements sont désormais pleinement convaincus que les problèmes ESG peuvent avoir un impact matériel important sur les sociétés et sur la performance financière de leurs actions ou de leurs émissions de titres à revenu fixe.

SG 29 Haussmann a pris des engagements concernant la gestion des critères environnementaux et sociaux dans sa politique et ses décisions d'investissement :

- SG 29 Haussmann applique systématiquement les recommandations de Société Générale et se conforme à la liste d'exclusion Environnementale et Sociale.
- SG 29 Haussmann s'efforce d'exclure tout investissement dans des sociétés dont la note de « controverse ESG » est jugée très sévère (controverse « rouge »).

Liste d'exclusion Environnementale & Sociale

Le Groupe Société Générale a établi des Directives Générales Environnementales et Sociales (E&S), qui découlent du cadre juridique et réglementaire applicable aux activités du Groupe, ainsi que d'initiatives volontaires auxquelles il a adhéré.

Dans ce cadre, Société Générale a défini une politique spécifique au secteur de la défense, qui interdit de financer sciemment des transactions et d'investir dans des entreprises liées à des armes prohibées ou controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, munitions à base d'uranium appauvri).

La liste d'exclusion E & S comprend des sociétés exclues de l'univers d'investissement dans le cadre de l'application de la politique sectorielle de défense du Groupe.

En outre, conformément à la politique sectorielle "charbon thermique" du Groupe, les entités de Société Générale qui gèrent des actifs pour leur propre compte ou pour le compte de tiers, excluent de leur univers d'investissement les sociétés présentant les caractéristiques suivantes :

- Plus de 10% du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon thermique
- Membres du secteur de l'énergie et dont plus de 30% de leur production d'électricité provient du charbon.

Sont également exclues de l'univers d'investissement les entreprises productrices de tabac, ainsi que les sociétés fournisseurs dont 50% du chiffre d'affaires est lié au tabac.

Ces critères sont strictement appliqués* par SG 29 Haussmann.

**En ce qui concerne les fonds dédiés et les mandats dédiés sur mesure, les critères sont appliqués sauf si le client émet une opposition. En ce qui concerne la gestion déléguée, la question de l'application des critères sera abordée avec le gestionnaire par délégation, sur la base des meilleurs efforts.*

Filtre d'exclusion basé sur le niveau de controverse ESG

SG 29 Haussmann s'engage davantage dans la prise en compte des facteurs ESG en s'appuyant sur la recherche extra-financière de son partenaire MSCI. Ce dernier détermine notamment une note de controverse.

Une controverse ESG peut être définie comme un incident ou une situation existante dans lesquels une entreprise est confrontée à des allégations de comportement négatif à l'égard de diverses parties (employés, fournisseurs, collectivités, environnement, actionnaires...).

La note de controverse est également une mesure d'alerte des risques de réputation et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut entraîner de lourdes pénalités financières.

Le but de la recherche sur les controverses ESG est d'évaluer la gravité de l'impact négatif de chaque événement ou situation, plutôt que l'ampleur de l'attention négative de la presse ou de l'opprobre public.

L'objectif de la recherche sur les Controverses ESG est d'évaluer la gravité de ces situations. Pour chaque émetteur, la notation ESG s'accompagne d'un indicateur de controverse :

- **Un drapeau vert** indique des litiges moins importants ou que rien n'est à signaler.
- **Un drapeau jaune** indique un litige qui mérite d'être signalé.
- **Un drapeau orange** indique un ou plusieurs litiges sévères récents et toujours d'actualité.
- **Un drapeau rouge** indique au moins un litige très sévère.

SG 29 Haussmann s'efforce d'exclure tout investissement dans des sociétés dont la note de controverse ESG est considérée comme très sévère (drapeau rouge, ou « red flag »).

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

En complément de l'évaluation des controverses, de manière non contraignante, les gérants de SG 29 Haussmann ont accès à l'analyse ESG des entreprises couvertes par MSCI dans un outil interne à la société de gestion. L'analyse ESG fournit une évaluation du positionnement des entreprises face aux enjeux de développement durable en attribuant une note aux trois piliers ESG.

Le but de cette analyse est d'identifier les entreprises qui réussissent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable. Chaque entreprise analysée reçoit une note ESG sur une échelle allant de AAA à CCC (CCC étant la pire).

Construit à partir de l'univers d'investissement de SG 29 Haussmann (actions, obligations, fonds, etc.), l'univers éligible ISR résulte de l'application de filtres d'exclusion sectoriels et de l'intégration de critères ESG (approche « best in class / best effort »). Elle s'applique dans le cadre de la gestion de mandats ou de fonds communs de placement dédiés suivant un processus d'investissement ISR.

EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES

En application de l'article 173 de la loi de transition énergétique, SG 29 Haussmann s'engage à fournir un rapport sur l'empreinte carbone de ses fonds multiclients entrant dans le champ d'application de la loi.

Pour ce faire, SG 29 Haussmann s'appuie sur MSCI pour calculer l'impact carbone de ses fonds multiclients. L'outil MSCI fournit des rapports comprend :

- 1. La moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO₂e / \$M revenu).** Cet indicateur mesure l'exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone sans toutefois prendre en compte la totalité des émissions induites indirectement par l'entreprise, notamment celles provoquées en aval par l'usage des produits et services commercialisés ou par les fournisseurs.
- 2. L'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles** susceptibles d'être dépréciées dans le contexte d'une transition bas carbone.
- 3. L'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales et le type de solutions proposées :** efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable.

POLITIQUE DE VOTE ET ENGAGEMENT

SG 29 Haussmann intègre dans sa politique de vote les critères ESG de l'Investissement Socialement Responsable. Nous sommes convaincus qu'une bonne gouvernance d'entreprise se traduira par une amélioration des performances de l'entreprise et contribuera à la création de valeur d'une entreprise.

SG 29 Haussmann accorde une attention particulière aux initiatives permettant d'améliorer les pratiques environnementales et sociales des sociétés dans lesquelles ses OPC investissent.

Limites de l'approche d'investissement

L'approche en matière d'analyse ISR des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion repose sur une analyse qualitative de leurs pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance. Plusieurs limites à cette approche peuvent cependant être identifiées. Certaines limites sont liées à la méthodologie de la société de gestion mais d'autres aussi plus largement en lien avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

L'analyse se fonde en effet en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives générées par la méthodologie MSCI et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes.

Le processus d'investissement de SG 29 Haussmann vise à sélectionner les entreprises selon une double approche rigoureuse mais susceptible d'induire des biais sectoriels.

L'approche « best-in-class » conduit à sélectionner les entreprises les mieux notées de son secteur d'activité. Sur la base d'une analyse subjective et évolutive dans le temps des critères ESG.

Le processus d'investissement suit également une approche « best-efforts » en matière de sélection de titres c'est-à-dire qu'il sélectionne les entreprises étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG. Il est ainsi possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisants par rapport aux attentes, ce qui pourra amener à minorer son rating ESG et en conséquence à céder le titre du portefeuille si le minimum de note ESG requis n'est plus atteint.

Concernant le suivi des controverses, il demeure un exercice d'évaluation où les meilleurs moyens sont mis en œuvre pour écarter de l'univers d'investissement les entreprises controversées ou à risque de controverses, risque néanmoins susceptible de persister compte tenu de l'impossibilité de prévenir de manière exhaustive l'ensemble des controverses.